

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion de l'honorable M. Chrétien, mise aux voix, est adoptée.)

**ONT VOTÉ POUR:**

MM.	MM.
Allmand	Laprise
Badanai	Latulippe
Basford	Leblanc (Laurier)
Beaudoin	Lefebvre
Bécharde	Legault
Blair	Lessard (LaSalle)
Blouin	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Borrie	Lind
Boulanger	Loiselle
Breau	Macdonald
Buchanan	(Rosedale)
Caccia	McBride
Cadieux (Labelle)	Mahoney
Chappell	Marceau
Chrétien	Marchand
Clermont	(Kamloops-
Cobbe	Cariboo)
Corbin	Matte
Côté (Richelieu)	Mongrain
Crossman	Noël
Cullen	O'Connell
Cyr	Olson
Danson	Osler
Davis	Ouellet
Deachman	Pelletier
Deakon	Penner
De Bané	Pepin
Dionne	Perrault
Forest	Pilon
Forget	Pringle
Fortin	Prud'homme
Foster	Reid
Francis	Richard
Gauthier	Roberts
Gendron	Roy (Laval)
Gillespie	Smith
Godin	(Saint-Jean)
Goyer	Stafford
Gray	Stanbury
Guay (St-Boniface)	Stewart
Guay (Lévis)	(Cochrane)
Guilbault	Sulatycky
Hogarath	Tétrault
Honey	Thomas
Hopkins	(Maisonneuve)
Isabelle	Turner
Jamieson	(London-Est)
Kaplan	Wahn
Kierans	Walker
Lachance	Watson
Lafamme	Weatherhead
Laing (Vancouver-	Whelan
Sud)	Whicher
Langlois	Whiting—101.
Laniel	

**ONT VOTÉ CONTRE:**

MM.	MM.
Aiken	MacInnis (Cape
Alexander	Breton-East
Asselin	Richmond)
Baldwin	MacInnis (M <sup>m</sup> )
Bell	MacLean
Benjamin	Macquarrie
Bigg	McCleave
Broadbent	McGrath
Burton	McIntosh
Carter	McKinley
Code	McQuaid
Crouse	Marshall
Danforth	Mather
Dinsdale	Mazankowski
Douglas (Nanaïmo-	Monteith
Cowichan-Les-Îles)	Nesbitt
Fairweather	Noble
Forrestall	Nowlan
Grills	Paproski
Harding	Peddle
Harkness	Ricard
Howard (Skeena)	Ritchie
Howe	Rose
Knowles (Winnipeg	Rowland
Nord-Centre)	Saltsman
Knowles (Norfolk-	Scott
Haldimand)	Skoberg
Lambert	Southam
(Edmonton-Ouest)	Stanfield
Lewis	Stewart
Lundrigan	(Marquette)
MacDonald	Thomas
(Egmont)	(Moncton)
MacEwan	Thompson
	(Red Deer)—59.

• (11.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion adoptée. La question suivante porte sur la motion n° 11. L'honorable M. Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que le bill C-212, loi tendant à modifier la loi sur le Yukon, la loi sur les territoires du Nord-Ouest et la loi sur les terres territoriales, soit modifié par le retranchement des lignes 23 à 27, à la page 5, et leur remplacement par ce qui suit: «non au-delà; toutefois, le gouverneur en conseil peut, à tout moment, après consultation avec le Conseil lorsqu'il juge que cette consultation est faisable ou, sinon, après consultation avec chacun des membres du Conseil avec lesquels cette consultation est possible à ce moment-là, dissoudre le Conseil et faire élire et désigner un nouveau Conseil.»

Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les oui l'emportent.

**Des voix:** Sur division.